



## LISTE DES DELIBERATIONS

### SÉANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 16 DÉCEMBRE 2022

Par suite d'une convocation en date du **02 décembre 2022**, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Aviron se sont réunis à la Mairie le **19 septembre deux mille vingt-deux, à quinze heures et trente minutes**, sous la présidence de **Monsieur Éric FERRÈRE, Président** du Centre Communal d'Action Sociale.

**Secrétaire :** Le Président propose la candidature de **Madame Christine BARET** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **Mme Christine BARET** est désignée pour en assurer les fonctions.

Il a été procédé à l'appel nominal des membres.

**Présents :** **Pour le Conseil Municipal :** M. Eric FERRERE - M. Jean-Daniel DENNEMONT -- M. Pierrot CANTINA - Mme BARET Christine - Mme Marcella MAZEAU - Mme Suzette RIVIERE (arrivée à 15h43 au rapport n° 3) - M. René VLODY

**Pour l'Association Saint-Vincent-De-Paul :** Mme Marie-Claude DALEVAN

**Pour l'ORIAPA :** Mme Blandine HOARAU

**Pour le Club des Amis :** M. Benoît THOMAS

#### Procurations :

**Absent :** Mme Annick AMACOUTY (Comité Régional Handisport) - Mme Fabienne HAMILCARO (UDAF) - Mme Christelle ETHEVE-VADIER (excusée) - Mme Suzie CUVELIER (excusée) - M. Gidexe PERSEE (l'Association Saint-Vincent-De-Paul)

**Secrétaire :** Le Président propose la candidature de **Madame Christine BARET** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **Mme Christine BARET** est désignée pour en assurer les fonctions.

Le Président a constaté le quorum.

&

## LISTE DES DELIBERATIONS

NUMERO	INTITULE	DECISION	
		ADOPTE	REJETE
01_161222	Adoption du procès-verbal de la séance du 19 Septembre 2022	×	
02_161222	Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023	×	
03_161222	Modification du règlement intérieur des aides sociales facultatives du CCAS	×	
04_161222	Convention de partenariat avec Association Egalité des Chances (AEC) dans la cadre d'un Atelier Chantier d'Insertion – « Le jardin d'insertion »	×	
05_161222	Convention de partenariat avec Association Centre d'Insertion et de Formation de l'Océan Indien dans le cadre d'un ACI « Réhabilitation du Pôle Intergénérationnel »	×	
06_161222	Information du Président	Le Conseil prend acte de cette affaire	

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

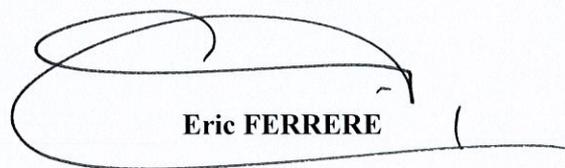
La secrétaire de séance,



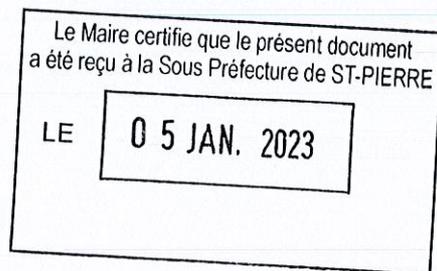
Christine BARET



Le Président



Eric FERRERE



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; [greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr](mailto:greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr)) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.